

## Règlement du concours « On s'était dit rendez-vous dans 5 ans »

Dans le cadre de l'exposition « Futur antérieur. Trésors archéologiques du 21<sup>e</sup> siècle » présentée du 16 mars au 16 juin 2019 à Dainville, la Maison de l'Archéologie propose de créer une capsule temporelle regroupant 10 objets représentatifs de l'année 2019. Accompagnés d'une notice descriptive, ces objets seront enterrés et conservés sous terre pendant 5 ans. Leur exhumation, en présence des participants au concours, sera l'occasion de susciter le débat sur l'obsolescence ou non des objets de notre quotidien et la conservation des matériaux et des données.

### 1/ Qui peut participer au concours ?

Ce concours s'adresse à toutes les familles du Pas-de-Calais. Chaque famille comprend 4 personnes maximum, dont au moins 1 enfant et 1 adulte. Chaque famille peut proposer 1 à 3 objets.

### 2/ Quelle est la marche à suivre pour proposer un ou plusieurs objets ?

La proposition des objets doit être un travail collectif, issu d'une réflexion entre les parents et les enfants.

Chaque objet doit être accompagné d'une fiche-objet descriptive, expliquant les raisons du choix de l'objet et le fonctionnement de celui-ci. Le modèle de fiche descriptive est fourni dans l'article de lancement du concours paru sur internet dans la rubrique Actus. **Attention : l'objet ne doit pas mesurer plus de 70 cm de long et 50 cm de large. Il appartient à la famille et sera physiquement déposé dans la capsule temporelle.**

Une photographie de l'objet et la fiche descriptive sont transmis à la Maison de l'Archéologie (voir les modalités pratiques dans le calendrier ci-dessous). Les 10 objets retenus par la Maison de l'Archéologie pour la capsule temporelle seront collectés dans un second temps, en prévision de leur enfouissement. Les objets retenus sont sélectionnés sur l'ensemble des familles et sont traités individuellement, il est donc possible que seul un objet soit retenu par famille.

### 3/ Quelles sont les modalités pratiques ?

Il n'y a pas d'inscription préalable au concours : la participation d'une famille est prise en compte lors de l'envoi des photographies et fiches descriptives des objets soumis au concours. Il n'y a pas de limite de familles participantes.

Le concours est lancé sur le site internet [archeologie.pasdecals.fr](http://archeologie.pasdecals.fr) selon le calendrier ci-dessous. Il est accessible à toutes les familles du Pas-de-Calais ayant au moins un enfant.

Annonce du concours : 18 mars 2019, à 17h00

Publication sur internet pendant la durée du concours.

Clôture du concours : 31 mai 2019, à 18h00

Pendant la durée du concours, les photographies et fiches des objets proposés sont à transmettre par courrier électronique avec comme objet « Concours capsule temporelle » à l'adresse : [archeologie@pasdecals.fr](mailto:archeologie@pasdecals.fr)

#### **4/ Désignation des lauréats**

À l'issue de la clôture du concours, un jury composé d'élus (sous réserve de disponibilité) et d'agents de la Direction de l'Archéologie du Pas-de-Calais déterminera les 10 objets retenus pour illustrer l'année 2019. Les lauréats seront annoncés via une publication sur internet, le 3 juin 2019 à 18h00.

Les lauréats seront déterminés selon les critères suivants :

- Pertinence du choix de l'objet en fonction de sa représentativité de l'année 2019
- Qualité rédactionnelle de la fiche descriptive
- Lien créé avec le contenu de l'exposition « Futur antérieur. Trésors archéologiques du 21e s. ap. J.-C. »

Une famille ayant proposé plusieurs objets est considérée comme lauréate à partir d'un objet sélectionné. Chaque famille lauréate gagne une visite VIP des coulisses du bâtiment permettant de découvrir les métiers de l'archéologie et les différentes étapes du traitement des objets archéologiques.

La visite, le dépôt des objets ainsi que la cérémonie d'enfouissement de la capsule temporelle auront lieu le samedi 15 juin 2019 selon le planning suivant :

- 10h30 : accueil et dépôt des objets sélectionnés
- 11h : cérémonie d'enfouissement de la capsule temporelle
- 11h30 – 13h : visite des coulisses de la Maison de l'Archéologie.

#### **5/ Les transports**

Le déplacement pour la visite, le dépôt des objets ainsi que la cérémonie d'enfouissement de la capsule temporelle le samedi 15 juin 2019 est à la charge des familles.

Dénomination :	
Matériaux :	(photographie de l'objet)
Datation :	
Provenance :	
Fonction/utilisation :	
Pourquoi j'ai choisi cet objet :	

Dénomination : **nom de l'objet**

Matériaux : **simple ou composite**

Datation : **depuis quand l'objet existe, date de fabrication.**

Provenance : **pays de fabrication**

Fonction/utilisation : **à quoi sert l'objet, comment il s'utilise**

Pourquoi j'ai choisi cet objet : **commentaire personnel, en quoi l'objet est représentatif de l'année 2018-2019, est-il fait pour durer, en aura-t-on encore l'usage dans 5 ans ?**

**Photographie de l'objet en utilisation**

## Dénomination : CONFORMATEUR

Matériaux : métal, plastique

Datation : le principe découle d'un brevet déposé par deux chapeliers en 1843. Modèle années 2000.

Provenance : France

Fonction/utilisation : le conformateur est un outil de mesure manuel, destiné à relever des formes grâce à une série de petites tiges en métal.

Pourquoi j'ai choisi cet objet : le conformateur est représentatif du travail du céramologue (spécialiste des céramiques ou poteries) aujourd'hui mais pourrait disparaître dans les années à venir en raison du développement des appareils de mesure en trois dimensions.

